
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 10 avril 2026

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Tammouz AL-DOURI – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Léna ARTHAUD – M. Samir ASSELOT – M. Pierre BEAUFARON – Mme Julie BELLENGER – Mme Valérie BENDAHMANE – M. Mahrez BENHADJ – M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – M. Maxime CAMINALE – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Michel CHRISTIAN – M. Théo COHEN – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sophie CRUZ – Mme Virginie DEMARS – Mme Cécile DESPRÉS – Mme Pauline DIAZ – Mme Hanna DIF – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Reynald GIACALONE – M. Olivier GLÜCK – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Cyril AULAND GRØNNEBERG – Mme Xavière LE-ROY – Mme Elénoire LENGLET PARPAILLON – Mme Aurélie LOIRE – Mme Houda MAAFER – Mme Mireille MALECOT – Mme Fannie MALATERRE – Mme Cristina MARTINEAU – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Éric MOGLIONI – M. Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA – M. Alexis MONTEIL – M. Floyd NOVAK – M. Daouda OUATTARA – M. Antoine PELCÉ – Mme Emilie PROST – M. Jean-Claude RAY – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Eliott ROIG – M. Alexandre RUCH – Mme Margot SAVIN – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Anissa SLIMANI – Mme Nicole TESSIER SIBEUD – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Frédéric VERMEULIN – M. Jacques VINCE – M. Didier VULLIERME.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Stéphane FRIOUX (Pouvoir à Antoine PELCÉ)

Mme Taous KACI (Pouvoir à Melouka HADJ-MIMOUNE)

Mme Gaëlle FABRIGUET (Pouvoir à Mathieu GARABEDIAN)

Mme Elise MUNOZ

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Bienvenue pour ce conseil municipal du 10 avril.

Nous sommes très heureux que Frédéric LAMANTIA ait pu nous rejoindre. Nous allons pouvoir commencer ce conseil municipal, qui se tient un vendredi, pour des raisons de délai d'installation, de représentation dans les instances, mais ce n'est ni un horaire ni un jour que nous serons amenés à renouveler trop souvent. N'ayez pas d'inquiétude.

M. LAMANTIA, pour un morceau d'Yves Duteil.

(Musique)

Merci beaucoup. « Pour les enfants du monde », d'Yves Duteil, un choix de Frédéric LAMANTIA.

Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous, membres de ce conseil municipal, de l'administration, à celles et ceux qui, dans le public, viennent assister à nos travaux et à nos échanges. Bienvenue au deuxième conseil municipal de la mandature. Nous nous retrouvons après le conseil municipal du 28 mars, qui a marqué le début de ce mandat.

Vous retrouverez sur les tables l'ordre du jour actualisé et les rapports complétés, puisque c'est un conseil municipal essentiellement dédié à des désignations dans un certain nombre d'instances, et notamment une version actualisée du rapport 124, conformément aux informations qui nous ont été transmises par les services.

Pour celles et ceux qui sont présents dans le public ou qui nous suivent à travers la retransmission, c'est donc, comme je l'ai dit, un conseil municipal qui poursuit la séquence d'installation du 28 mars, en particulier sur le plan institutionnel, organisationnel et juridique.

Nous allons procéder à l'adoption d'une trentaine de délibérations, notamment afin de former les représentations de la Ville de Villeurbanne dans les organismes publics, dans les associations dans lesquels notre Ville est représentée. Nous allons également délibérer des modalités de fonctionnement liées au mandat d'élu.

Je l'ai dit de manière plus solennelle lors de notre conseil d'installation, mais je souhaite de nouveau remercier l'ensemble des Villeurbannaises et des Villeurbannais qui se sont mobilisés sur ces deux jours de scrutin. Je veux aussi, et à travers elle, bien sûr, l'ensemble des services, remercier la Directrice générale des services, au nom de notre conseil, et l'ensemble des agents qui ont travaillé à la préparation de nos travaux.

Car on peut avoir l'impression que, lorsque les élections sont finies, et le premier conseil d'installation est fait, on passe aux affaires courantes, mais il y a encore énormément de choses à faire pour réussir à présenter ces plus de 30 rapports que nous allons étudier ensemble ce soir.

Depuis notre premier conseil, nous avons annoncé les délégations des adjointes et des adjoints, qui siègent à mes côtés et au premier rang de ce conseil. Je le rappelle, car cela vous permet de les identifier clairement. Ils ne sont pas là pour vous surveiller, c'est juste pour que vous puissiez les voir. Ils assureront, chacune et chacun, leur délégation, conformément à l'arrêté que j'ai pris.

Je voudrais avoir un mot pour le rôle spécifique de celles et ceux qui vont assurer un rôle assez spécifique. Je veux parler des cinq adjointes et adjoints de quartier. Je vais les nommer, ainsi que les quartiers dont ils auront la charge : Margot SAVIN pour Bonneville, La Soie, Les Brosses, Emilie PROST pour Ferrandière, Maisons-Neuves, Gratte-Ciel, Dedieu, Charmettes, Reynald GIACALONE pour Perralière, Grandclément et Cyprian Cusset, Mahrez BENHADJ pour le quartier Charpenne-Tonkin et Saint-Jean, et Cristina MARTINEAU pour le quartier Buers et Croix-Luizet.

Je le dis aussi à celles et ceux qui nous écoutent, tout au long de ce mandat, elles et ils seront les interlocuteurs directs, réguliers sur les questions qui concernent leur quartier et votre quartier, en fonction de là où vous habitez, en capacité de mobiliser l'ensemble des adjoints concernés par les problématiques évoquées, bien sûr les questions de cadre de vie, mais plus largement, l'ensemble de nos politiques municipales.

Nous avons également neuf conseillers municipaux délégués, qui travailleront avec les différents adjoints. Vous pourrez consulter sur le site de la Ville de Villeurbanne les missions confiées à chacune et à chacun d'entre eux. Vous retrouverez leurs délégations sur le site de la Ville.

Je vais également les nommer. Il s'agit de Julie BELLENGER, Daouda OUATTARA, Frédéric VERMEULIN, Mireille MALECOT, Eliott ROIG, Houda MAAFER, Floyd NOVAK, Eléonore LENGLET PARPAILLON et Théo COHEN.

Vous partager aussi que depuis ce premier conseil, j'ai souhaité faire quelques rencontres et déplacements en lien avec les priorités du mandat qui s'ouvre. D'abord en rencontrant la quasi-totalité des agentes et des agents qui travaillent dans nos résidences seniors. Ce n'est pas un choix anodin, mais une volonté d'affirmer notre volonté de renforcer le service public en direction des seniors. C'est d'abord une manière de poursuivre et d'amplifier les actions pour le bien vieillir. Pour les plus âgés, ce service public doit permettre à chacune et à chacun de vivre chez soi ou dans un établissement adapté à ses besoins ou à son état de santé.

C'est aussi une action régulière pour lutter contre la solitude et l'isolement. Et pour favoriser l'accès à la santé. Nous pouvons peut-être partager cette intention bien au-delà de nos différentes sensibilités, en tout cas c'est la mienne, celle que nous porterons avec l'équipe municipale. Une ville qui va bien est une ville qui prend soin des plus fragiles et des plus exposés à l'isolement ou aux vulnérabilités. Nous le ferons notamment avec Cristina MARTINEAU, qui a en charge la question des seniors.

Vous le savez, nous avons aussi indiqué vouloir agir plus fortement encore pour la toute petite enfance, auprès des familles et des enfants lors de leurs 1 000 premiers jours.

Certains se sont peut-être interrogés sur nos intentions. Je me permets de donner un exemple de ce que nous ferons dans le mandat autour de la médiation culturelle et artistique dès la toute petite enfance. Par exemple, cette année, la Fête du livre, qui aura lieu du 22 avril au 26 avril prochains, a développé un programme extrêmement ambitieux pour les 0 à 3 ans. C'est une nouveauté qui s'inscrit dans la continuité de l'action de Villeurbanne, pionnière, innovante, pour favoriser l'accès à la culture de toutes et tous.

Pour ma part, j'aurai le plaisir d'assister au spectacle de la Compagnie Sous X, intitulé « *Fario, dans le ventre du poisson vagabond* », qui aura lieu au RIZE le 24 avril. C'est un spectacle ouvert aux enfants des crèches et aux relais petite enfance le vendredi, et à toutes les familles le samedi.

Ce sont typiquement ces actions que nous voulons amplifier sur le prochain mandat. Et nous le ferons avec Pauline DIAZ, nouvelle adjointe à la culture, qui prend une sorte de flambeau, de relai à la suite de Stéphane FRIOUX, même si ce sera assez difficile pour elle au regard du mandat assez exceptionnel que l'on peut reconnaître à Stéphane FRIOUX, avec notamment Capitale française de la culture. Ce n'est pas pour mettre la pression sur Pauline DIAZ, mais simplement pour reconnaître le travail réalisé par Stéphane. En plus, il n'est pas là, je peux dire du bien de lui, il a un pouvoir pour ce soir.

Nous ferons nôtre cette priorité des 1 000 premiers jours avec Jonathan BOCQUET qui, au-delà d'avoir accepté de renouveler son engagement à suivre les finances de la Ville, a

accepté de se saisir de ce dossier à la fois symbolique, mais aussi lourd d'enjeux sur ces 1 000 premiers jours de l'enfant.

Autre déplacement que j'ai tenu à faire presque au lendemain de cette élection : aller revoir les habitants du Tonkin. Il se trouve qu'ils organisaient tous les vendredis soirs un moment de déplacement sur le quartier, de nettoyage et de rencontre avec les habitantes et les habitants. Et nous avons tenu à aller les saluer de nouveau, en leur indiquant que cette bataille, nous continuerions à la mener à leurs côtés. Et nous le ferons aussi dans d'autres quartiers. Je pense particulièrement aux quartiers de Grandclément et la Ferrandière.

En venant échanger avec les habitants du Tonkin paisible, l'idée était de porter un message simple : notre équipe reste extrêmement mobilisée pour poursuivre une action résolue, coordonnée et sans concession face au narcotrafic et à ses effets délétères sur le quartier.

Nous le ferons avec Yann CROMBCEQUE, bien sûr, qui a lui aussi accepté de continuer à s'engager sur la question de la sécurité et de la prévention. Il aura cette fois-ci un adjoint pour travailler avec lui, notamment dans la mobilisation des collectifs habitants qui sont mobilisés contre le narcotrafic, en la personne de Raynard GIACALONE, et également en lien avec Léna ARTHAUD, qui prend dans ses fonctions la question de la santé et de la prévention des addictions.

Lors de ce déplacement, cela a aussi été l'occasion de faire un salut tout particulier à Sylvie ORKISZ, l'une des femmes très engagées dans le collectif du Tonkin paisible, qui a annoncé qu'elle déménageait, non pas parce qu'elle n'en peut plus du Tonkin, je ne voudrais pas laisser penser quoi que ce soit, mais simplement parce qu'elle sera bientôt à la retraite de l'Éducation nationale et qu'elle veut se rapprocher de ses petits-enfants.

C'est quelqu'un qui compte beaucoup pour ce quartier. Je me permets de la nommer et de lui dire très sincèrement qu'elle a témoigné, pour le Tonkin et notre ville, d'un engagement citoyen remarquable. Nous aurons d'autres occasions de lui souhaiter bonne continuation ailleurs, mais c'était important de le faire lors de ce deuxième conseil.

Ces quelques jours d'installation ont aussi été l'occasion de commencer à voir ce qu'allaient donner les changements pour la Métropole de Lyon. J'avais dit quelle était la position du Maire de Villeurbanne par rapport à cette nouvelle gouvernance. Nous devrions avoir un rendez-vous très prochainement, elle me l'a en tout cas assuré.

À l'occasion de cette rencontre, il s'agira bien sûr de partager les nombreuses attentes de nos concitoyens sur les compétences de la Métropole dans notre ville. Je pense en particulier au cadre de vie, à l'entretien des espaces publics, aux questions d'habitat et de logement, de soutien à l'activité économique et d'accès à l'emploi, ou encore d'accès à la culture pour toutes et tous.

Vous pouvez bien sûr compter sur mon engagement plein et entier pour faire en sorte que nous agissions pour l'intérêt des Villeurbannais, dans un esprit de dialogue, mais aussi d'exigence pour notre ville.

Au moment enfin d'ouvrir notre conseil, je veux évoquer la situation internationale quelques instants. Je ne sais pas si c'est pour cela que Frédéric LAMANTIA avait choisi « *Les enfants du monde entier* », mais les élus qui siégeaient dans ce conseil lors du précédent mandat savent que je suis, en tant que Maire de Villeurbanne, attentif à respecter ce

principe qui fait la force de la diplomatie française : la France ne parle que d'une seule voix en matière de relations internationales, et je ne vais pas changer cette position pour le mandat qui s'ouvre.

Nous n'avons pas la possibilité depuis ce conseil, la prétention en tout cas, de parler au nom de l'État, mais en tant que Maire, je peux vous partager ma préoccupation pour la fragilité de la situation internationale. Je pense notamment au cessez-le-feu fragile entre les attaques israéliennes sur le Liban, les menaces américaines pour rouvrir le détroit d'Ormuz. Au Liban, le nombre de victimes dépasse totalement l'entendement. Et l'impact de cette guerre, au-delà des bilans humains et de l'affaiblissement du droit international qui en découle, c'est aussi une déstabilisation qui nous touche tous très concrètement.

Je pense d'abord à celles et à ceux qui ont été touchés dans leur cœur, parce qu'ils ont des liens intimes et familiaux dans ces pays. Je pense aussi aux conséquences très directes sur les prix de l'énergie, des conséquences qui touchent le porte-monnaie de tous nos concitoyennes et concitoyens et qui toucheront très certainement aussi notre collectivité, à un moment ou un autre, au regard de cette évolution des coûts de l'énergie basée sur le pétrole.

Et enfin, en Ukraine, une trêve des combats qui a été annoncée à l'occasion de la Pâque orthodoxe, cette proposition ukrainienne finalement acceptée par la Russie entrera en vigueur demain, samedi 11 avril, et s'étendra jusqu'à dimanche soir. 24 heures de trêve, une trêve précaire dans une guerre qui dure depuis plus de quatre ans maintenant.

Elle résonne avec les paroles de la chanson interprétée par Frédéric LAMANTIA. Dans ces paroles, il y a notamment « *que la trêve soit éternelle* », nous dit Yves Duteil. Cet espoir peut nous paraître lointain, mais il s'agit ici de témoigner que nous n'oublions aucun de ces drames, ni celles et ceux qui en sont les victimes, depuis ce conseil municipal et les travaux que nous engageons.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour officiel de ce conseil. Je vais désigner un secrétaire de séance en la personne d'Eliott ROIG, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

(M. ROIG procède à l'appel.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il un pouvoir pour Elise MUNOZ ? Non.

Vous constaterez que le quorum est atteint. La feuille de présence va circuler, merci de la signer.

Nous avons deux procès-verbaux à adopter. Celui du 23 février 2026. Même si ce procès-verbal est proposé à l'adoption de la nouvelle municipalité, qui n'a pas de lien avec, la collectivité à l'obligation de le soumettre au vote lors d'un conseil municipal qui suit les élections. Il sera signé par le secrétaire de séance de ce conseil du 23 février, Mathieu GARABEDIAN, qui a été prévenu et l'accepte.

Y a-t-il des remarques sur ce PV du 23 février 2026 ? Je considère qu'il est adopté.

Nous devons également procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 28 mars 2026. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté également.

Nous entrons dans cet ordre du jour particulier, car il s'agit à la fois de voter sur des modalités de désignation, puis de désigner un certain nombre de personnes dans différentes instances.

Nous avons également des votes à réaliser, par obligation, au scrutin secret. C'est pourquoi la salle est organisée un peu différemment et nous allons devoir désigner des assesseurs.

Vous disposez sur les tables d'un ordre du jour actualisé. Les rapports ont été complétés avec l'ensemble des noms proposés pour les rapports. Et vous avez la version actualisée du rapport 124.

1. R 2026-151 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES CONCERNANT L'ÉLECTION DES REPRESENTANT.ES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET A LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il a été proposé que les listes soient transmises au service des assemblées en amont de ce conseil, nous avons deux listes pour la commission d'appel d'offres. Je vais vous donner la composition.

Pour la liste A, cinq titulaires et cinq suppléants : Jacques VINCE, Pauline SCHLOSSER, Cyril HAULAND GRØNNEBERG, Théo COHEN, Nicole TESSIER SIBEUD. Cinq suppléants : Julie BELLENGER, Alain BRISSARD, Pauline DIAZ, Léna ARTHAUD et Didier VULLIERME.

La liste B est composée de deux titulaires : Alexandre RUCH et Elise MUNOZ. Il n'y a pas de suppléant. L'article 1411-4 du CGCT dit que les listes peuvent être composées de moins de noms que de sièges attribuables. La liste B est donc recevable.

Nous avons également deux listes pour la commission de délégation de service public. La liste A est composée de cinq titulaires : Antoine PELCÉ, Pauline SCHLOSSER, Éric MOGLIONI, Cyril HAULAND GRØNNEBERG, Samir ASSELOT. Cinq suppléants : Jacques VINCE, Léna ARTHAUD, Frédéric VERMEULIN, Théo COHEN et Valérie BENDAHMANE.

La liste B est composée de deux titulaires : Alexandre RUCH et Elise MUNOZ. Il n'y a pas de suppléant. S'applique le même article du CGCT que je viens d'évoquer pour la question de la CAO.

Je dois formellement demander s'il y a d'autres listes. Normalement, il ne devrait pas y en avoir. Sinon, nous ferons la suspension de séance nécessaire.

S'il n'y a pas d'autre liste, je mets ce premier rapport au vote à main levée. Le rapport de désignation se fera ensuite au suffrage secret.

Sur le rapport 151, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Nous considérons donc que nous allons pouvoir procéder aux désignations à venir sur la base des listes que je viens d'évoquer.

2. R 2026-116 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Conformément à l'article 123-6 alinéa 5, le nombre des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale est fixé par délibération du conseil municipal. Je vous propose de le fixer à 16 membres, dont huit élus issus du conseil municipal. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

3. R 2026-131 : DÉSIGNATION - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Nous passons donc aux désignations que je viens d'évoquer.

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale, il convient de procéder à un vote à bulletin secret au scrutin proportionnel de liste au plus fort, sans panachage ni vote préférentiel . On ne peut rien inscrire sur les bulletins. Si vous mettez la moindre inscription, il est considéré comme nul.

Pour le CCAS, nous avons pour l'instant une liste portée à notre connaissance, la liste A : Aurélie LOIRE, Cristina MARTINEAU, Pierre BEAUFARON, Mireille MALECOT, Julie BELLENGER, Catherine ANAVOIZARD, Fannie MALATERRE et Hanna DIF.

Y a-t-il d'autres listes ?

M. VULLIERME.- Ce n'est pas dans le même ordre sur les bulletins. Ce n'est pas très grave.

M. le MAIRE.- L'essentiel est de vous y retrouver. Si vous cochez votre bulletin, il est nul.

Vérifiez que c'est bien le bon bulletin, car on me dit que c'est le bon ordre. Enveloppe orange. Une seule liste : Aurélie LOIRE, Cristina MARTINEAU, Pierre BEAUFARON, Julie BELLENGER, Mireille MALECOT, Catherine ANAVOIZARD, Hanna DIF, Fannie MALATERRE. C'était inversé sur les deux derniers noms.

Y a-t-il d'autres listes que la liste A ? Je peux désigner deux assesseurs. Je vais demander aux deux plus jeunes de l'assemblée, s'ils en sont d'accord : Samir ASSELOT et Alexis MONTEIL. Y a-t-il des remarques ? Je considère que les membres de ce conseil valident. Je les invite à se positionner autour de la table de vote.

Nous sommes sur l'enveloppe orange. Il y a une seule liste, la liste A.

Nous allons commencer à voter. Vous avez eu le matériel de vote sur votre table. Vous penserez bien à signer la feuille d'émargement.

(M. ROIG procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.)

(Il est procédé au vote et à son dépouillement par les assesseurs.)

M. le MAIRE.- Le suspense est à son comble, avec une liste !

58 votants, 58 bulletins, 5 bulletins blancs, 53 bulletins pour la liste A.

Nous annonçons donc que les huit sièges sont pourvus.

- Adopté à l'unanimité -

4. R 2026-117 : DÉSIGNATION - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, MISE EN CONCURRENCE, JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Vous allez rester là pendant une bonne heure, Alexis MONTEIL et Samir ASSELOT, si vous en êtes d'accord, et si les membres du conseil sont d'accord. Nous allons leur confier la tâche de continuer à être assesseurs pour les deux votes à venir.

Cette fois-ci, il y a deux listes. L'enveloppe est de couleur kraft.

La liste A est composée de cinq titulaires : Jacques VINCE, Pauline SCHLOSSER, Cyril HAULAND GRØNNEBERG, Théo COHEN, Nicole TESSIER SIBEUD. Et cinq suppléants : Julie BELLENGER, Alain BRISSARD, Pauline DIAZ, Léna ARTHAUD et Didier VULLIERME.

Et la liste B, avec deux noms : Alexandre RUCH et Elise MUNOZ.

Nous allons commencer, et Eliott ROIG va procéder à l'appel pour le vote.

(M. ROIG procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.)

Mme MALATERRE.- Le groupe Villeurbanne Insoumise ne participera pas au vote.

(Il est procédé au vote et à son dépouillement par les assesseurs.)

M. le MAIRE.- Le service des assemblées va modifier un bulletin de vote sur vos tables, car il y a une erreur sur l'orthographe du nom de famille de M. Alexandre RUCH. À chaque fois, il n'y avait pas de « E », mais sur l'un des bulletins, un « E » s'était glissé. Nos excuses, Monsieur. Un nouveau bulletin est déposé pour respecter la bonne orthographe de votre nom de famille.

Le nombre de votants est de 53. Nous avons 5 bulletins blancs ou nuls, 48 suffrages exprimés. Avec la proportionnelle au plus fort qui reste appliquée, cela donne cinq sièges de titulaires pour la liste A et cinq sièges de suppléants pour la liste A.

Les cinq postes sont pourvus.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- C'est possiblement le dernier vote à bulletin secret, mais si certains en décidaient autrement, nous pourrions enchaîner les 30 prochains rapports autrement.

5. R 2026-119 : DÉSIGNATION - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Pour ce vote, l'enveloppe est violette.

Je vous propose que nous conservions, au moins pour ce vote-là, Samir ASSELOT et Alexis MONTEIL, en tant qu'assesseurs.

Je rappelle que pour ce vote, vous avez un bulletin liste A, avec cinq titulaires et cinq suppléants. Cinq titulaires : Antoine PELCÉ, Pauline SCHLOSSER, Éric MOGLIONI, Cyril HAULAND GRØNNEBERG, Samir ASSELOT. Cinq suppléants : Jacques VINCE, Léna ARTHAUD, Frédéric VERMEULIN, Théo COHEN et Valérie BENDAHMANE.

Et une liste B, avec deux titulaires : Alexandre RUCH et Elise MUNOZ.

Monsieur ROIG, pouvez-vous procéder à l'appel pour le vote ?

(M. ROIG procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.)

(Il est procédé au vote et à son déponillement par les assesseurs.)

M. le MAIRE.- Nous avons 58 votants, 4 bulletins blancs et 54 suffrages exprimés.

La liste A, avec les titulaires et les suppléants, pourvoit l'ensemble des postes présentés.

Merci à Samir ASSELOT et Alexis MONTEIL d'avoir participé à ces trois votes.

- Adopté à l'unanimité -

8. R 2026-122 : DROIT A LA FORMATION DES ELU.ES MUNICIPAUX - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise, de M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Très rapidement, nous nous félicitons que le montant soit supérieur au seuil autorisé, mais nous regrettons que cela ne fasse que 500 € par élu, une fois la somme divisée par le nombre d'élus. Nous voterons contre, non pas contre le droit à la formation, qui est indispensable pour les élus, mais en espérant qu'il soit plus important une prochaine fois.

M. le MAIRE.- Nous en prenons acte. Je tiens à préciser que cette formation n'est pas un traitement différencié entre les élus et qu'ils vont tous bénéficier de ce droit à la formation.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *5 voix contre.* Il est approuvé.

Votes "contre" : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Mathieu GARABEDIAN, Samir ASSELOT.

- Adopté à la majorité -

9. R 2026-127 : REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'EXERCICE DU MANDAT - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. R 2026-125 : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ELU.ES - DÉTERMINATION DES TAUX APPLICABLES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Les rapports 125 et 126 sont liés.

Nous avons trois demandes d'intervention. Dans l'ordre, Monsieur Didier VULLIEREME, pour Villeurbanne Printemps Citoyen, vous avez la parole.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais commencer par faire un petit historique, pas très loin en arrière, de 2014 à aujourd'hui. En 2014, compte tenu d'un contexte économique et budgétaire tendu, le conseil municipal avait voté une baisse des indemnités du Maire et des adjoints, à des montants, respectivement, de 6 022 € pour le Maire et 1 835 € pour les adjoints. Par rapport au mandat précédent, cela représentait une baisse symbolique de 5 %, certes, mais en politique, les symboles ont leur importance, particulièrement quand la France connaît une période de crise.

Puis arrive 2020, la crise économique du Covid. Les indemnités des élus sont revalorisées en juillet en conseil municipal. De 6 022 €, on passe à 8 077 € pour le Maire. Et de 1 835 € à 2 330 € pour les adjoints. À quelques euros près.

Et aujourd'hui, vous nous proposez de maintenir l'indemnité du Maire, qui était déjà passée au plus haut niveau pendant le Covid, ce qui donne quand même, avec l'augmentation de la valeur du point, environ 8 530 €, si je ne me suis pas trompé. Mais vous ne manquerez pas de me corriger, si tel était le cas. Pour les 22 adjoints, qui au passage sont plus nombreux qu'à Lyon, qui en compte seulement 21, à nouveau 500 € mensuels pour atteindre grosso modo 2 820 €.

Pour résumer, entre 2014 et 2026, l'indemnité du Maire est passée de 6 022 à 8 530 €, soit une augmentation de 41 %, et celle des adjoints de 1 800 à 2 820 €, soit une augmentation de 56 %. Pas sûr que beaucoup de travailleurs villeurbannais aient connu de telles augmentations.

Monsieur le Maire, nous sommes bien conscients de la nécessité d'avoir un niveau suffisant d'indemnité aux élus pour leur permettre de travailler sereinement dans l'intérêt commun, mais cette délibération, comme la précédente, intervient dans un contexte où le pouvoir d'achat des Français est en berne, où leur consentement à l'impôt est en très nette baisse, notamment par la mauvaise opinion qu'ils se font de l'utilisation de l'argent public, comme le note le conseil des prélèvements obligatoires.

Qui plus est, si nous suivions ce que vous et votre adjoint aux finances répétez régulièrement sur la baisse des dotations de l'État, peut-être qu'un effort pour les finances publiques de la commune, même symbolique, aurait pu être consenti par votre exécutif. C'était possible, cela a déjà été fait en 2014.

Sur un plan plus politique, François Ruffin lance prochainement sa campagne présidentielle depuis Lyon, le 25 avril, je crois. Lui, avec qui vous étiez bras dessus bras dessous, il y a quelques semaines, pendant la campagne municipale, propose, s'il devenait Président de la République, de limiter son indemnité au niveau du SMIC, soit environ 1 823 €, soit 4,5 fois moins que le Maire de Villeurbanne. On notera aisément la différence d'approche.

Vous l'aurez probablement compris, Monsieur le Maire, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci. La parole, pour le groupe Villeurbanne Insoumise, est à Mme Fannie MALATERRE.

Mme MALATERRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, la lecture du rapport relatif à l'augmentation des adjoints a suscité quelques interrogations dans nos rangs. En effet, dans un contexte où la valorisation des salaires des fonctionnaires n'est pas franchement la norme, le gel du point d'indice, et plus récemment encore le budget d'austérité porté par le Premier ministre, M. Lecornu, non-censuré par le Parti Socialiste, cela peut interroger.

Maintenant, si cette augmentation vise à rendre les adjoints davantage investis dans leur mission, davantage respectueux du mandat confié par les Villeurbannais et Villeurbannaises, au service de l'ensemble de la population, alors, nous exigeons la plus grande transparence concernant les décisions des adjoints. Nous n'irons pas jusqu'à réclamer la révocation des élus, point essentiel de notre programme, mais croyez en notre vigilance.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à Mme Cristina MARTINEAU pour le groupe Villeurbanne Socialiste Radicale et Citoyenne, pour les groupes de l'ensemble de la majorité, pardon.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire, de me passer la parole au nom de l'ensemble des groupes de la majorité.

Effectivement, nous entendons les interrogations des groupes d'opposition, qui ne nous surprennent pas véritablement. Nous allons faire œuvre de pédagogie, comme un serment, pour rassurer peut-être Fannie MALATERRE. Derrière ces indemnités d'élus qui restent, rappelons-le, en dessous des plafonds autorisés par la loi, il faut rappeler la réalité du travail qu'elles recouvrent.

Les responsabilités confiées aux adjointes et aux adjoints se sont considérablement renforcées ces dernières années, en tout cas depuis bien 10 ans, Monsieur VULLIERME. Notre ville est dynamique, en pleine évolution et en croissance, confrontée à des enjeux majeurs comme la transition écologique, le développement urbain, l'amélioration de l'offre d'équipements publics, la cohésion sociale, la sécurité, et plus généralement la qualité du service public.

Ces politiques exigent un investissement quotidien, celui des agentes et des agents de la Ville d'abord, mais aussi celui des élus, et en particulier des adjointes et adjoints, des conseillères et conseillers délégués, qui sont concernés par cette revalorisation indemnitaire.

Porter une délégation dans une ville de plus de 160 000 habitants, ce n'est pas seulement participer à quelques réunions, c'est piloter des sujets complexes qui nécessitent de

travailler les dossiers, d'évaluer ce qui peut être fait, d'observer ce qui a pu être fait ailleurs, de suivre des projets structurants, de répondre aux attentes de nos concitoyens et assurer un lien permanent avec les acteurs du territoire, qu'il s'agisse des associations, des institutions, des partenaires économiques ou des habitants.

Cette réalité implique une charge de travail importante, qui conduit à réduire significativement son activité professionnelle, et vous l'avez souligné, Monsieur VULLIERME, pour pouvoir assurer pleinement son mandat.

Aussi, les indemnités ne sont pas un privilège, nous ne les considérons pas comme telles, mais elles sont la condition du bon fonctionnement démocratique. Elles permettent de garantir que l'engagement local reste accessible, qu'il ne soit pas réservé à celles et ceux qui en ont déjà les moyens. Elles sont un levier essentiel pour assurer la diversité des profils et la représentativité de celles et ceux qui s'engagent.

Et nous pouvons vous assurer, Madame MALATERRE, et certains de vos colistiers ont participé à l'équipe précédente et ont pu le constater, que nous sommes pleinement engagés au service de nos mandats. C'est ainsi que les groupes de la majorité voteront pour ces deux délibérations. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci pour les différentes interventions.

Le débat fait rage dans l'ensemble des conseils municipaux. Je ne vais pas faire l'injure à chacun des groupes de rappeler ce qui se passe dans d'autres collectivités, d'autres choix qui sont en phase avec certains groupes de ce conseil municipal. Je ne suis pas sûr que ce soit très intéressant. Je remercie La France Insoumise pour l'honnêteté de son intervention, qui est plutôt un appel à être extrêmement vigilant à l'engagement des élus. Peut-être est-ce aussi en lien avec le fait qu'en 2020, vous aviez voté une première augmentation. Mais en tout cas, nous entendons tout à fait l'appel à avoir une grande vigilance.

Je comprends parfaitement les interrogations de M. VULLIERME. Je l'invite juste à faire un peu attention avec les montants qui sont projetés, car on parle de brut, de net. Tout le monde sait exactement ce que gagne le Maire de Villeurbanne. Nous le tiendrons à disposition. Nous aurons l'occasion de le faire aussi, comme nous allons le voir, sur la question des frais de représentation, puisque je me suis engagé à aller plus loin que ce qu'Anticor propose en publiant chaque année mes frais de représentation. Pour moi, il n'y a pas de manque de transparence là-dessus.

C'est vrai qu'à Villeurbanne, nous avons fait le choix de permettre aux adjoints d'être extrêmement engagés. Nous avons à ce moment-là, avec notre majorité, en 2020, introduit quelque chose qui n'existait pas jusqu'à présent : une majoration de ces indemnités en fonction du temps de présence. Cela avait fait partir de l'accord de gouvernance que nous avions proposé en 2020.

C'était aussi une manière de donner à voir que ces indemnités étaient en face de l'intervention des élus, et que des absences répétées conduisaient à ce que l'on baisse les indemnités, ce que nous avons fait pour un certain nombre de membres de cette majorité qui n'ont pas pu siéger à toutes les fonctions auxquelles ils devaient assurer une présence.

Nous verrons dans le cadre du nouveau règlement intérieur, qui sera fixé dans le cadre d'un travail en commission, si nous maintenons cela, mais c'est plutôt le souhait que nous avons.

Pardon, Monsieur VULLIERME, mais je ne résiste pas. J'ai retrouvé un article du Progrès de 2020. Prosper KABALO, qui était sur votre liste, qui n'est certes pas élu, dans le Progrès : « *Il n'y a pas de discussion sur la rémunération des élus et le fait que vous ayez augmenté ces indemnités dans le cadre légal dont vous disposez. Connaissant la charge de travail que représentent les délégations qui sont données aux adjoints, il faut leur donner la capacité de faire ce travail-là* ».

C'est ce que nous avons choisi de faire, en nous calant sur l'inflation sur le temps du mandat, autour de 16 %. Et l'augmentation que vous avez évoquée pour les adjoints, car vous avez eu la délicatesse de remarquer que mes indemnités n'avaient pas augmenté, alors qu'il reste encore 15 à 20 % de possibilité... Bien sûr, je n'ai pas fait ce choix, mais notre volonté est de faire en sorte que les adjoints puissent être présents au travail. C'est le sens de ce rapport.

Je mets ce rapport 125 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *5 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. R 2026-126 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELU.ES – MAJORATIONS
- M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *5 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. R 2026-128 : FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE (L.2123-19 CGCT) -
M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention, qui sera portée par M. Samir ASSELOT.

M. ASSELOT.- Monsieur le Maire, collègues, à travers ce rapport, vous nous proposez d'instaurer une enveloppe de 8 000 € pour vos frais de représentation. Ce dispositif soulève d'abord une question de transparence. Derrière cette notion de frais de représentation, il existe un flou, et ce flou est documenté. Dans une enquête publiée en décembre 2025, Médiapart explique que ces frais constituent, je cite, « *une catégorie de dépenses propice aux abus, avec des contrôles rares et des sanctions inexistantes* ».

Autrement dit, c'est un dispositif qui est légal, mais en réalité très peu encadré par la pratique. Au-delà de cette question de transparence se pose aussi celle de l'utilité de même de cette enveloppe. En effet, le Maire de Villeurbanne perçoit déjà une indemnité, et bénéficie, comme l'ensemble des élus, de la prise en charge de ses frais de déplacement, de ses frais de restauration, de ses frais d'hébergement, lorsqu'il se déplace dans le cadre de son mandat.

Nous le savons, la confiance des citoyens envers les responsables politiques est aujourd'hui fragile. L'utilisation de l'argent public doit donc être transparente et compréhensible pour les citoyens. Et cela pose aussi une question politique. L'usage de ces frais n'est jamais neutre. Il dépend directement de la nature des dépenses engagées et des choix politiques

qu'elles traduisent. Or, avec ces frais de représentation, cet arbitrage repose sur une seule personne, sans réel contrôle du conseil municipal.

Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'une présentation annuelle de ces frais sera prévue, et dans l'attente de cette mise en place, le groupe Insoumis et Citoyen votera pour cette délibération.

M. le MAIRE.- Merci. Je rappelle que ce n'est pas une mise en place, mais une évolution du taux. Nous sommes passés de 7 000 € à 8 000 €. Je rappelle également que ce n'est pas une enveloppe versée automatiquement, comme cela peut être le cas. Et c'est souvent ce cas de figure qui pose des problèmes, car on peut être amené à justifier a posteriori les dépenses dans le cadre de cette enveloppe qui est versée en même temps que les indemnités.

Ce n'est pas du tout ainsi que cela fonctionne à Villeurbanne.

Il y a une enveloppe qui, sur présentation de justificatifs de dépenses, peut amener à un remboursement. C'est ce qui permet aussi d'avoir une traçabilité de ces frais dits de représentation. Vous avez raison de dire que le législateur est un peu embêté avec. En tout cas, le fait de les publier tous les ans sur le site internet, sans attendre qu'une association de citoyens autorisée fasse la demande, permettra de juger sur pièces l'utilisation qui est faite de cet argent public pour assurer les fonctions du Maire.

Voilà ce qui est proposé. Ce sont des frais qui étaient déjà présents. Ils ne sont pas versés directement au Maire et ils sont remboursés sur présentation de justificatifs, et non pas comme une enveloppe dans laquelle on peut engager des dépenses à sa convenance.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. R 2026-124 : FONCTIONNEMENT ET MOYENS DES GROUPES POLITIQUES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Le rapport a été modifié, car nous avons réussi à ajuster cette somme, jusqu'à présent calculée sur la base de 2025. C'est pourquoi le chiffre a changé sur les rapports que vous avez sous les yeux, mais les clés de répartition restent les mêmes. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. R 2026-149 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLABORATEURS DE CABINET - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. La première pour Villeurbanne Printemps Citoyen. Monsieur VULLIERME, vous avez la parole.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire. Ce sera rapide.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe, comme d'autres ici dans cette assemblée, est attaché à la transparence que nécessite un débat démocratique éclairé, tout comme vous, bien évidemment. C'est pourquoi il nous apparaissait nécessaire de demander quelques éclaircissements à travers cette intervention.

La délibération nous propose de créer cinq postes de collaborateurs de cabinet dont, pour faire court, la rémunération ne peut excéder 90 % de celle du ou de la titulaire du plus haut grade de la collectivité, et d'inscrire cette dépense au budget 2026.

Pas de souci pour le principe pour notre groupe. Pouvez-vous simplement nous préciser comment ce cabinet sera organisé ? J'ai cru comprendre que vous allez créer une fonction de directeur de cabinet adjoint, en plus de l'existante fonction de directeur de cabinet, ce qui en soi ne nous pose pas de problème, mais la transparence nécessite que ce soit un peu explicite.

Quelle est la masse salariale affectée à chaque fonction ? Et par conséquent, quel sera le montant de l'enveloppe globale que vous nous demandez d'inscrire au BP 2026 ?

Monsieur le Maire, le vote de notre groupe sera conditionné aux éléments de réponse que vous voudrez bien nous apporter.

M. le MAIRE.- Je vais pouvoir répondre sur l'organisation du cabinet. Sur la question de la masse salariale, dans la mesure où nous sommes sur cinq personnes et que l'on pourra donc recouper des salaires individuels, nous allons essayer de vous donner quelque chose qui soit respectueux de cela, mais je ne le donnerai pas en direct, ici.

Sur la question de l'organisation, il y avait deux options : soit un directeur de cabinet et un chef de cabinet, soit un directeur de cabinet et un directeur adjoint de cabinet, et c'est le choix qui a été retenu. Sinon, nous gardons les conseillers auprès du cabinet qui sont sur des thématiques, et en plus certains viennent de partir. Sur l'organisation globale, pour l'instant, nous ne pouvons pas vous dire exactement.

Nous pouvons vous dire que Pauline LECLERC aura plutôt en charge les sujets d'éducation, de sport et de culture, et Loïs BELLABES aura plutôt en charge les questions de cadre de vie, de proximité et de sécurité, pour deux conseillers en charge de thématiques. Et il y a deux recrutements en cours.

Voilà ce que je peux répondre. Je ne sais pas si cela vous permettra de voter, mais en tout cas, ce sont les informations que vous aurez ce soir.

M. CROMBECQUE souhaitait également prendre la parole.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention, un peu dans le même sens que les précédentes, va me permettre de faire, en ce début de nouveau mandat, de la pédagogie.

Derrière l'intervention de M. VULLIERME, il y a quelque part la suspicion sur ce qu'est le cabinet, et son rôle. Nous allons donc rappeler, au nom du groupe que je représente, ce qu'est le cabinet du Maire. Ce n'est pas une structure politique au sens partisan du terme, c'est un outil de pilotage au service de l'exécutif local, qui a trois fonctions essentielles :

l'appui stratégique, l'interface, le lien entre l'ensemble des élus, l'administration et les partenaires institutionnels, et un rôle de coordination opérationnelle.

Ensuite, il faut être clair, c'est tout le débat que vous posez, les moyens du cabinet ne sont pas laissés à l'appréciation de l'exécutif. Ils sont encadrés par le Code général des collectivités territoriales, limités en nombre et en rémunération, et soumis à des règles précises de recrutement et de fonctionnement.

Concernant les moyens, ils sont proportionnés à la taille de la collectivité et à ses responsabilités. Ils font l'objet d'une transparence budgétaire dans les documents qui sont soumis ou qui seront présentés au cours du mandat, et ils sont contrôlés dans le cadre normal de la gestion publique.

Il n'y a donc ni opacité ni dérive, mais l'application de règles connues et vérifiables. Dans ce contexte, il faut le dire clairement, les interrogations qui viennent d'être formulées laissent entendre qu'il y aurait un usage contestable des moyens du cabinet. Or, aucun élément précis n'est avancé pour étayer cette idée.

Nous sommes donc clairement face à une mise en cause générale, sans démonstration, et il est regrettable, mon cher Didier VULLIERME, qu'avec la connaissance qui est la vôtre du fonctionnement des collectivités, et de celle-ci en particulier, vous sembliez oublier ce cadre réglementaire.

Donc, pas d'augmentation du nombre de postes au sein du cabinet du Maire, cinq. Le nombre fixé par la loi est en lien avec le poids démographique de la ville. Et je crois, et cela vaut aussi pour d'autres interventions précédentes, que nous devons collectivement veiller à ne pas entretenir de confusion entre les fonctions institutionnelles du cabinet et une activité politique partisane, entre les moyens publics encadrés et les interprétations approximatives.

Et je le dis, nous pouvons nous opposer politiquement, et nous aurons certainement l'occasion de le faire, c'est normal, c'est sain, mais nous avons une responsabilité collective, tous les élus de cette assemblée, d'élever le débat, argumenter sur des faits et respecter le cadre démocratique. D'autant plus que nous sommes dans une période, et cela a été rappelé par un certain nombre d'entre vous, où un certain nombre de concitoyens regardent la politique avec suspicion, voire avec rejet.

Et je ne suis pas sûr que ce type d'intervention visant à mettre la suspicion, le doute, alors qu'il n'y a aucun doute à avoir, que les choses sont encadrées, et qu'il suffit de regarder les propositions, permette d'élever le débat et servir efficacement les habitants de Villeurbanne. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. C'est un sujet important.

J'ai indiqué ma position à M. VULLIERME : l'organisation a été présentée, la question de la masse salariale ne sera pas communiquée ici, ce soir, de cette manière.

Peut-être juste préciser que suite au rapport de la CRC, nous avons été amenés à clarifier très fortement l'organisation du cabinet, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, sur le mandat entre 2014 et 2020, car il fallait une séparation très stricte, notamment de celles et ceux qui travaillent à la communication, qui sont dorénavant rattachés à Mme la Directrice générale des services, ainsi que l'ensemble du personnel du protocole.

Sur cette répartition des moyens, sur cette allocation des moyens, vous pouvez compter sur notre plus grande vigilance pour faire en sorte de respecter strictement le cadre légal dans lequel ces fonctions de cabinet et les autres fonctions peuvent être assurées. Nous l'avons fait immédiatement, sans tergiverser, et conformément aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes. Nous tenons cette organisation à votre disposition.

M. GARABEDIAN.- Au vu du rapport qui correspond à l'organisation de votre cabinet, nous ne prendrons pas part au vote.

M. VULLIERME.- Pour rassurer M. CROMBECQUE, il n'y a pas de suspicion. C'est vraiment du questionnement, et j'entends vos réponses, qui nous satisfont en partie. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. le MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *5 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Nous arrivons à savoir ce que nous allons faire ce soir ensemble. Il reste une vingtaine de rapports de désignation. Lors de la conférence de présidence des groupes, nous avons interrogé les groupes, sondé.

Il y a la possibilité pour ces désignations de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret. Cela suppose que ce conseil valide cette possibilité.

Le premier vote que je ferai est de savoir si quelqu'un s'oppose à ce que ces votes ne se fassent pas à bulletin secret, et si personne ne s'y oppose, nous pourrions procéder à l'ensemble des désignations. Si ce n'est pas le cas, nous procéderons par vote à bulletin secret.

Est-ce que quelqu'un s'oppose au fait que les rapports à venir, à partir de la désignation des commissions municipales et jusqu'à la fin de l'ordre du jour, se votent à main levée ? *(Non)* Je vous en remercie.

7. R 2026-121 : COMMISSIONS MUNICIPALES - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES ET DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- C'est essentiellement dans ces instances que peuvent avoir lieu les débats, les questions et réponses, ce qui permet d'avoir dans les conseils municipaux plutôt des échanges politiques.

Nous proposons de fixer le nombre de commissions à quatre : une commission urbanisme, activités économiques, adaptation climatique avec 13 membres, une commission cadre de vie et proximité avec 14 membres, une commission finances ressources et administration avec 13 membres, et une commission solidarité, éducation et vie sociale avec 18 membres.

Sur le nombre de membres, c'est à la discrétion de notre organisation. Nous avons essayé de tenir compte de la représentativité des élus qui souhaitent siéger. Par ailleurs, je

proposerai, lorsque les premières commissions se tiendront, que dans chaque commission soient désignés, en présidence de séance (ce sont des candidatures qui seront présentées en commission), Agnès THOUVENOT pour présider la commission urbanisme, activités économiques et adaptation au changement climatique, Alain BRISSARD pour la commission cadre de vie, sécurité et proximité, Sonia TRON pour la commission solidarité, éducation et vie sociale. Et je propose que, pour la commission des finances, Sophie CRUZ préside.

Avant de mettre ce rapport aux voix, il y a une demande d'intervention pour Villeurbanne Printemps Citoyen. Madame Valérie BENDAHMANE, vous avez la parole.

Mme BENDAHMANE.- Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe Villeurbanne Printemps Citoyen est arrivé en deuxième position au second tour des élections municipales du 22 mars. Lors du mandat précédent, vous aviez souhaité accorder la présidence de la commission finances, ressources et administration à l'opposition, ce que vous avez reconduit pour ce mandat et qui vous honore.

De façon objective et factuelle, le premier groupe d'opposition en termes démocratiques est bien notre groupe, compte tenu des résultats des suffrages exprimés par les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Aussi, nous souhaitons exprimer notre étonnement et notre incompréhension, car vous avez annoncé en conférence des présidents que vous attribuiez la présidence de cette commission à Cœur Villeurbanne, arrivé en quatrième position.

Afin de justifier ce choix, l'argument avancé a été de dire qu'il fallait donner la présidence à une vraie opposition, c'est-à-dire la droite, représentée par Cœur Villeurbanne. Pourtant, lors d'une interview télévisée sur BFM TV le 23 mars, le lendemain des élections municipales, vous avez exprimé votre sentiment sur la campagne en ces termes : *« Je considère que la liste « Avec Jean-Paul BRET pour 2026 » a fait une campagne de droite, car faire une campagne sur la sécurité et la propreté, c'est une campagne de droite, ce n'est pas une campagne de gauche. »* Cela ressemble à un double discours de circonstance. Quoi qu'il en soit, nous avons été choqués par ces propos, car ce n'est ni la philosophie ni la proposition de notre groupe, qui représente la gauche responsable, sociale et démocrate.

Et en même temps, nous notons qu'une nouvelle commission a été créée pour ce nouveau mandat, commission qui s'intitule justement « sécurité et proximité ». Il va donc certainement y avoir des sujets importants et de nombreux enjeux sur cette thématique, que nous avons effectivement mise en avant lors de notre campagne, dont nous sommes fiers.

Nous souhaitons donc rappeler que Villeurbanne Printemps Citoyen représente le premier groupe d'opposition. Et nous nous attacherons à exprimer nos attentes et travailler dans le débat face à la majorité, majorité avec qui nous pouvons malgré tout partager certaines idées en commun.

Notre groupe d'opposition, qui aura toujours une approche constructive et positive dans l'intérêt de toutes les Villeurbannaises et tous les Villeurbannais, est donc légitime à demander cette présidence. Nous tenons néanmoins à féliciter Mme CRUZ pour cette nomination en tant que présidente de la commission finances, ressources et administration, si vous deviez aller au bout de votre décision. Merci pour votre attention.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Ce n'est pas une nomination, mais une proposition de candidature que je fais sur chacune des commissions. Ensuite, chaque commission le fera. Je maintiens cela. Je vous laisserai vous départager avec la France Insoumise sur le premier groupe d'opposition ou nom, car vous êtes plutôt à égalité. Je vous laisse cette responsabilité.

Et oui, j'ai fait le choix de proposer la droite (car cette campagne a été beaucoup centrée sur la gauche, et le fait de savoir qui avait raison à gauche) et de confier à la droite le fait de pouvoir observer les finances. C'est une décision que je peux proposer à la commission. Nous verrons bien si elle est retenue par les membres de la commission. En tout cas, je le souhaite.

Et pour le reste, c'étaient des propos de campagne, que je maintiens parfaitement, je ne me déjuge pas de ce que j'ai dit durant cette interview. Simplement, il y a eu un temps de campagne. J'entends que vous apprêtez maintenant à être dans une opposition constructive.

Vu la nature des échanges entre Yann CROMBECQUE et Didier VULLIERME, j'ai l'impression que cela ne commence pas super bien sur l'opposition constructive, mais je vous laisserai cela entre personnes qui avaient l'habitude de siéger ensemble, de continuer à avoir ce type d'échanges. J'espère que, rapidement, dès que nous serons sur de vrais projets pour la ville, nous aurons d'autres types d'échanges. En tout cas, c'est mon souhait. Je mets ce rapport 121 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. R 2026-118 : DÉSIGNATION - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Vous avez à chaque fois les noms indiqués sur le rapport. Si vraiment vous le souhaitez, nous pouvons lire tous les noms. Si vous considérez que l'information est satisfaisante dans les documents que vous avez sous les yeux, nous pouvons nous en abstenir.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. R 2026-160 : DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention, peut-être une explication de vote. M. Tammouz AL-DOURI a la parole.

M. AL-DOURI.- Monsieur le Maire, chers collègues, les délégués et représentants de la commune dans les établissements scolaires peuvent être les relais des demandes concrètes de la communauté éducative, à condition que la commune fasse de l'éducation une véritable priorité. Et cela implique de s'opposer aux suppressions de postes massives dans

l'Éducation nationale annoncées par l'Inspection académique du Rhône. 14 classes supprimées à Villeurbanne, sans compter les établissements spécialisés.

Ces décisions vont gravement impacter l'éducation de nos enfants. À titre d'exemple, dans la classe de petite section de mon fils, c'est déjà 27 élèves pour une enseignante, pourtant dans un réseau d'éducation prioritaire. Ces suppressions de postes sont la conséquence directe du budget Macron Lecornu. Budget que votre parti, Monsieur le Maire, le Parti Socialiste, a refusé de censurer en début d'année.

À l'occasion de la grève des enseignants, pourquoi n'avons-nous pas vu la moindre communication de la Ville à ce sujet, alors que Villeurbanne, deuxième ville du département, peut peser de tout son poids politique dans le bras de fer qui s'engage avec l'Académie ? Faire de l'éducation une priorité, c'est aussi défendre les droits de l'enfant. Nous saluons la création d'une délégation en ce sens, et nous faisons le vœu qu'elle ne soit pas seulement un symbole.

Or, le premier droit de l'enfant n'est-il pas de disposer d'un toit au-dessus de sa tête ? Nous pouvons tous ici en convenir. Alors, faisons respecter ce droit qui est régulièrement bafoué dans notre ville. Fin mars encore, une femme seule avec un enfant d'un an et deux autres enfants scolarisés à Villeurbanne a été mise à la rue par la Métropole, prenant prétexte de la fin de la trêve hivernale. Cette situation dramatique s'ajoute à cinq autres recensées depuis le début de l'année 2026 par le collectif Jamais sans toit, qui organise une formidable solidarité humaine.

Mais ne laissons pas les parents et enseignants seuls dans ce combat. La mairie doit ouvrir des bâtiments municipaux adaptés à l'hébergement d'urgence, comme par exemple celui de la CPAM, tout récemment acquis par la Ville. Nous avons les moyens de faire respecter ce minimum de dignité humaine dans notre ville, qui se targue d'être parmi les mieux gérées de France. Alors, faisons-le. Aucun enfant scolarisé à Villeurbanne ne doit dormir à la rue.

Nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. le MAIRE.- Merci de prendre un temps d'intervention sur une délibération et de s'en écarter assez fortement pour ne pas prendre part au vote. Cela donne à voir comment cela va fonctionner sur les mois à venir. Je vais peut-être laisser Sonia TRON vous répondre, mais rapidement, car ce n'est vraiment pas le sujet de ce rapport.

N'ayez aucune inquiétude, nous sommes pleinement mobilisés sur la question des fermetures de classes. Si vous aviez vraiment regardé, vous auriez eu l'honnêteté de dire que ce sont 17 fermetures et 11 ouvertures. Cela ne fait plus que six déjà. Cela permet d'être un peu plus honnête dans la manière de présenter les choses. Et je vous assure que nous suivons cela de très près.

Après, il y a deux manières de faire les choses : être sur la place publique et exprimer des choses, et le fait d'essayer de se battre pour obtenir des résultats. C'est ce que nous essayons de faire. Et bien sûr, nous ne manquerons pas de revenir vers vous, avec l'adjointe à l'éducation, pour faire un point sur cette situation, dès que nous y verrons un peu plus clair. Et je vais lui laisser dire ce que nous sommes en train de faire.

Mme TRON.- Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, nous ne nous connaissons pas encore bien, mais pour les personnes qui me connaissent, je ne pense pas que l'ajout de la délégation droits des enfants soit une coquille vide. Je peux vous assurer que j'assurerai bien des missions qui relèvent de cette délégation étendue. Je remercie d'ailleurs M. le Maire d'avoir accepté cet ajout à la délégation éducation.

Pour être très précise, en effet, lors du vote du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 7 avril dernier, nous avons eu 11 ouvertures et 17 fermetures et une ouverture d'ULIS. Le delta n'est donc pas de 14, contrairement à ce que vous venez de dire, mais de cinq postes perdus. Effectivement, c'est toujours trop, cinq postes perdus.

L'autre élément est que jusqu'à ce soir, je ne pouvais pas légalement interpeller et prendre rendez-vous avec M. le DASEN, mais je peux vous assurer qu'à partir de lundi, je demanderai un rendez-vous à M. Leclerc. Et en général, quand je porte des dossiers, je les porte avec conviction et avec le soutien du Maire. J'espère donc que nous arriverons à infléchir certains éléments.

Autre élément, nous ne restons pas attentistes. Pendant la campagne électorale, notamment le 19 mars, je suis restée dans ma délégation, je suis allée soutenir la manifestation intersyndicale qui concernait les besoins en matière d'inclusion notamment et le manque de moyens sur les AESH. J'étais présente pour apporter, au nom de ma délégation, le soutien aux syndicats.

Et dernier élément, pour ne pas être trop longue sur ce sujet, je peux vous assurer également que quand il y a des actions de solidarité dans les écoles, les familles sont mises à l'abri dans les écoles, nous avons réussi sur l'ensemble du mandat, et je salue Antoine PELCÉ, qui est présent, à ne jamais remettre de famille à nouveau à la rue quand elle était mise à l'abri dans les écoles par la solidarité de la communauté éducative. Nous restons attentifs à ces questions, je peux vous l'assurer. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport 160 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, le groupe France Insoumise ne prenant pas part au vote.

- Adopté à l'unanimité -

16. R 2026-161 : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE DE LA VIE ASSOCIATIVE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. GARABEDIAN.- Nous ne prendrons pas part au vote sur tous les rapports, sauf sur le rapport 162 et le rapport 165.

M. le MAIRE.- Très bien. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. R 2026-162 : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. VULLIERME.- Très rapidement, une petite explication de vote : pour aller dans le sens de ce que vous disiez, saluer le fait que vous ayez accepté, suite à notre demande en commission des présidents, d'étendre le nombre de sièges à l'opposition. C'est un bon signe, et nous le saluons.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

M. GARABEDIAN.- Excusez-moi, ce n'est pas le 165, mais le 150.

M. le MAIRE.- Redites-nous, Monsieur GARABEDIAN, les deux rapports sur lesquels vous allez voter.

M. GARABEDIAN.- Le 150 sur la SVU et le 162.

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport 162 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. R 2026-163 : DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. R 2026-164 : DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. R 2026-165 : DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ORGANISMES ET INSTANCES DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. R 2026-166 : DÉSIGNATION - RÉSEAU D'ELUS.ES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. R 2026-150 : SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - DÉSIGNATION DES REPRESENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Normalement, tous les groupes prennent part au vote.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. R 2026-152 : SYNDICAT MIXTE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (ENM) - DÉSIGNATION DES REPRESENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. R 2026-154 : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (SIGERLY) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. R 2026-155 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE GESTION DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE AMONT (SEGAPAL) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. R 2026-157 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SPL OSER) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. R 2026-156 : SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE (SYMALIM) - DÉSIGNATION DES REPRESENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. R 2026-159 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MÉTROPOLÉ DE LYON AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION (SPL MELAC) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. R 2026-158 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LE SERVICE FUNÉRAIRE - DÉSIGNATION DES REPRESENTANT.ES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. R 2026-170 : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PATRIMONIALE DU GRAND LYON (SEMPAT) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. R 2026-167 : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. R 2026-168 : SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE RHÔNE SAÔNE HABITAT (RSH) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. R 2026-169 : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) - DÉSIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. le MAIRE.- Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous en remercie. Je vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end.

Le prochain conseil est-il fixé ? Le jeudi 28 mai à 17 heures.

Je vous remercie. Bonne soirée vous.

(La séance est levée à 19 heures 21.)

Signature du/de la secrétaire de séance

Villeurbanne, le 28 mai 2026



